Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D0188-DE

Communauté de Communes du Pays Fléchois

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Plan de zonage

LA CHAPELLE D ALIGNE

	Approuvé
Elaboration du PLUi-H	14 janvier 2021
Modification de droit commun du PLUi-H n°1	24 février 2022
Modification de droit commun du PLUi-H n°2	27 juin 2024
Modification de droit commun du PLUi-H n°3	24 septembre 2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2026,
Le Président, M. Romain LEMOIGNE

0 — 700 — 1 400 m

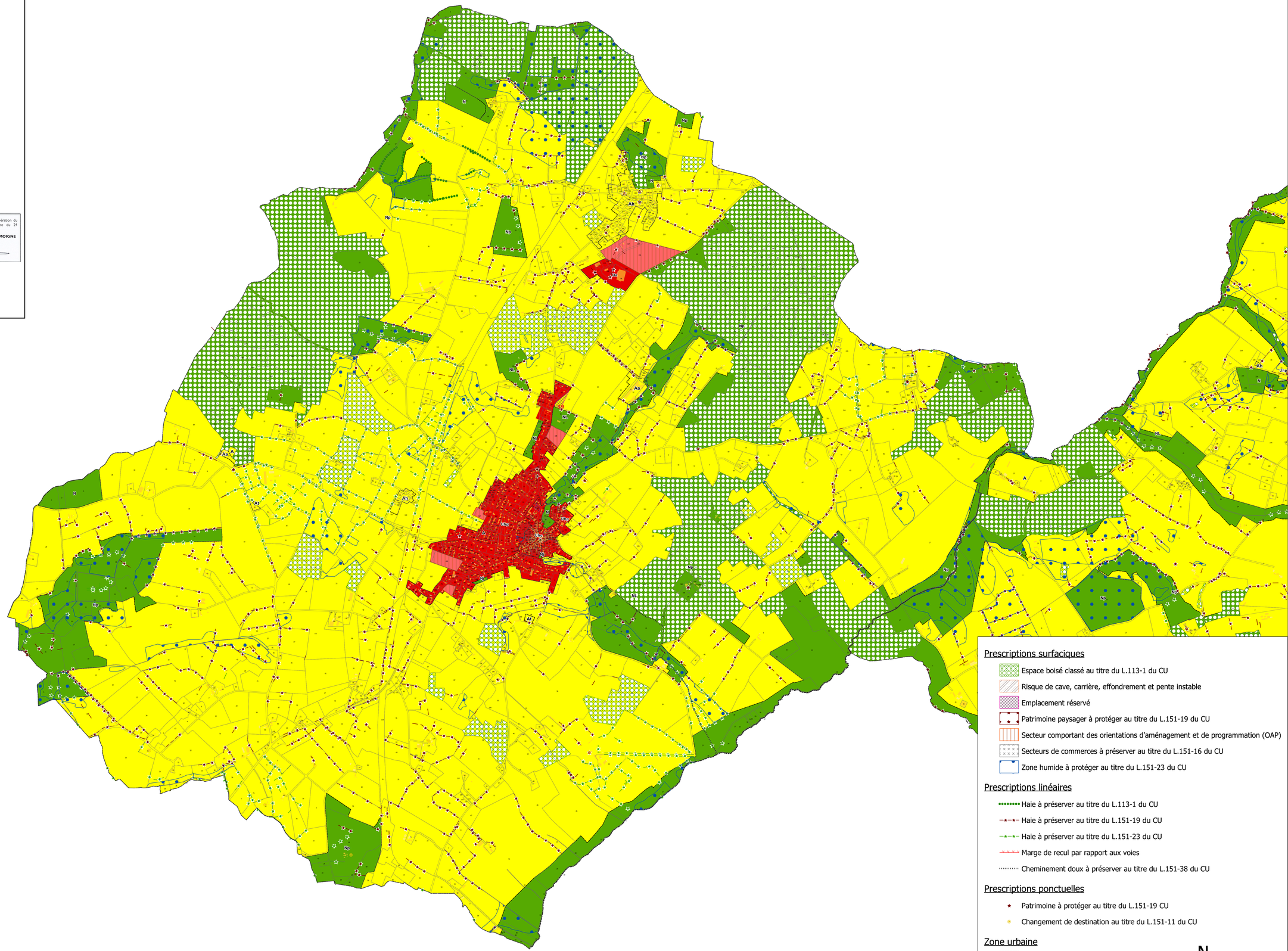

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé au titre du L.113-1 du CU
- Risque de cave, carrière, effondrement et pente instable
- Emplacement réservé
- Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteurs de commerces à préserver au titre du L.151-16 du CU
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du CU

Prescriptions linéaires
- Haie à préserver au titre du L.113-1 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-19 du CU
- Haie à préserver au titre du L.151-23 du CU
- Marge de recul par rapport aux voies
- Cheminement doux à préserver au titre du L.151-38 du CU

Prescriptions ponctuelles
- Patrimoine à protéger au titre du L.151-19 CU
- Changement de destination au titre du L.151-11 du CU

Zone urbaine
- Zone urbaine
- Zone à urbaniser
- Zone agricole
- Zone naturelle et forestière

N